

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2007072**

**Signataire : HL/NH**

**OBJET : Aménagement des nouveaux locaux de l'association des Seniors d'Aubervilliers.  
Avenant n°1 au lot n°6 avec la société SECPIT.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offres restreint du 08 février 2007, passé avec la société SECPIT,

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°6 « Plomberie- VMC »,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°6 « plomberie- VMC » du marché relatif à l'aménagement des nouveaux locaux de l'association des Seniors d'Aubervilliers avec la société SECPIT.

Cet avenant a pour effet de porter le montant global du marché de 26 308,39 € HT à 27 156,79 € HT

Pour le Maire

L'adjoint délégué

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2007072**

**Signataire : HL/NH**

**OBJET : Aménagement des nouveaux locaux de l'association des Seniors d'Aubervilliers.  
Avenant n°1 au lot n°7 avec la société SALMON.**

Vu le marché sur appel d'offres restreint du 08 février 2007, passé avec la société SALMON,

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°7 « Electricité, chauffage électriques »,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 22 novembre 2007,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°7 « électricité, chauffage électricité » du marché relatif à l'aménagement des nouveaux locaux de l'association des Seniors d'Aubervilliers avec la société SALMON.

Cet avenant a pour effet de porter le montant global du marché de 56 149,01 € HT à 63 527,99 € HT.

Pour le Maire

L'adjoint délégué